

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

- Editeur du Site www.registre-creations.com: REGISTRE DES CREATIONS - 21 Place de la République – 75003 Paris - RCS de Paris N° B 438 882 060 – SARL au capital social de 30.000 €.

- Finalité : Le Registre des Créations a pour vocation d'aider entreprises et auto entreprises nouvellement créées à communiquer leurs coordonnées sur un annuaire professionnel accessible depuis l'adresse internet suivante : www.registre-creations.com.

- L'Abonné : L'Abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit à une des offres proposées, à travers laquelle il souhaite que Le Registre des Créations fasse paraître les informations relatives à sa société sur son annuaire professionnel accessible depuis l'url www.registre-creations.com

- Fiche Entreprise : Bloc d'informations faisant partie intégrante du Registre des Créations. Une Fiche Entreprise comprend l'ensemble des informations publiées par L'abonné.

ARTICLE 2 – OBJET DES PRESENTES

Les présentes conditions générales ont pour objectif de définir les conditions dans lesquelles :

1. Le Registre des Créations met à disposition de l'Abonné son savoir faire en matière de communication et gestion de sites Internet pour professionnels.
2. Le Registre des Créations s'engage à publier la Fiche Entreprise de l'Abonné par la mise en ligne des informations communiquées par l'Abonné lors de son inscription.
3. Le Registre des Créations s'engage à référencer l'Abonné dans son annuaire professionnel afin que ce dernier puisse être trouvé facilement par les visiteurs dudit annuaire.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITE L'ABONNE

L'Abonné déclare être titulaire des titres ou des diplômes nécessaires pour figurer dans la rubrique choisie conformément à son ou ses corps d'états.

ARTICLE 4 – DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

L'Abonné dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, conformément à l'art. 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Pour exercer ce droit, le Client s'adressera au Registre des Créations par courrier.

ARTICLE 5 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Registre des Créations détient les droits de propriété intellectuelle sur le contenu du Site et les bases de données. Le Registre des Créations accorde une licence d'utilisation non exclusive pour l'utilisation des services qu'elle édite dans le respect des présentes Conditions Générales L'Abonné s'engage à réserver les droits qu'il tient du service à un usage privé, pour ses propres besoins, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Sous réserve des droits concédés ci-dessus à L'Abonné il est notamment interdit de copier, reproduire, représenter, modifier et/ou exploiter, de quelque façon que ce soit et à quelque fin que ce soit, tout ou partie des services ou du Site.

Toute action contraire exposerait l'Abonné à des poursuites civiles ou pénales pour violation des droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE 6 – DISPONIBILITE DU SERVICE

Le Registre des Créations s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le Service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sous réserve des interventions de maintenance nécessaire, d'une éventuelle panne, des interruptions propres au réseau Internet, d'un cas de force majeure ou de tout événement hors de son contrôle.

Le Registre des Créations peut interrompre l'accès, notamment pour des opérations de maintenance et de mise à niveau, ou pour toute autre raison, notamment technique. Le Registre des Créations n'est en aucun cas responsable des conséquences qui peuvent en découler pour l'Abonné.

Le Registre des Créations ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la fiabilité de transmission des données, des temps d'accès et de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, des éventuels cas de suspension ou d'interruption de l'accès aux réseaux Internet ou aux services Internet, notamment en cas de défaillance du matériel de réception ou de la ligne de l'Abonné et, plus généralement, des performances techniques d'Internet.

ARTICLE 7 – HEBERGEMENT DE L'ANNUAIRE

Le Registre des Créations fait appel à une société spécialisée dans l'hébergement de sites Internet pour placer son annuaire professionnel

Le Registre des Créations ne peut en aucun cas fournir d'autres garanties que celles fournies par la société d'hébergement. Par l'acceptation de ce contrat, l'Abonné accepte également le contrat de la société d'hébergement choisie conjointement avec le Concepteur. Le Registre des Créations se dégage de toute responsabilité en cas d'inaccessibilité ou de perte de contenu. Aucune compensation ne sera octroyée en cas de panne du serveur ou de perte de données. La responsabilité de la gestion du serveur relevant de la société d'hébergement OVH – 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix

ARTICLE 8 – ASSISTANCE

Le Registre des Créations met à la disposition de l'Abonné une assistance exclusivement par téléphone, courriel ou courrier postal.

ARTICLE 9 – REFERENCEMENT

Les moteurs de recherche ayant seuls la maîtrise du référencement, aucune garantie ne peut-être fournie quant au résultat et au classement de l'annuaire dans les listes-réponses. Le résultat du référencement ne peut-être une source de rupture de contrat. Par conséquent, Le Registre des Créations ne peut en aucun cas être tenu responsable de la non-concordance entre les informations cherchées et effectivement trouvées sur Internet par un internaute lambda.

ARTICLE 10 – PRIX ET PAIEMENT

La mise à disposition de la Fiche Entreprise sera effectuée moyennant le paiement d'un prix forfaitaire annuel désigné sur l'offre de parution. Ce prix sera payable d'avance par chèque ou par tout autre moyen mis à disposition de l'Abonné. Le prix est garanti pour la période concernée.

ARTICLE 11 – DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par l'Abonné. Le présent contrat est signé pour une durée de 12 mois. La date de signature du formulaire de parution sera considérée comme étant la date anniversaire du Contrat. A l'expiration de la période initiale ; le contrat se renouvellera au maximum 2 fois au prix forfaitaire annuel désigné sur l'offre de parution, et par période de douze (12) mois, sauf faculté pour l'Abonné ou Le Registre des Créations d'y mettre fin au terme de chaque période (date anniversaire), par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de rigueur de trois (3) mois.

ARTICLE 12 – DELAI DE MISE EN LIGNE

Le registre des Créations dispose d'un délai de 60 jours maximum à compter de la date de réception de la présente offre pour publier la Fiche Entreprise de l'Abonné.

ARTICLE 13 – RETRACTATION - RESILIATION

Le client dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter. Ce délai est à prendre en compte à partir de la date à laquelle l'offre de parution a été signée par le client. Pour être prise en compte, la demande de rétractation doit nous être envoyée impérativement en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

En cas de manquement par l'une des parties, à l'une quelconque de ses obligations au titre des conditions générales et des factures ou devis, l'autre partie lui adressera une mise en demeure recommandée avec accusé de réception d'avoir à remédier sans délai au manquement constaté. Dans le cas où cette mise en demeure serait demeurée sans effet 15 jours après sa réception par la partie défaillante, le présent contrat sera résilié de fait au tort de la partie défaillante.

ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITE

Pendant toute la durée des présentes, et même après leur cessation, pour quelque cause que ce soit, Le Registre des Créations s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit, économique, technique relative au client ou à toute personne liée de quelque façon que ce soit à ce dernier, auquel il aura pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution des présentes.

ARTICLE 15 - LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est régi par la Loi Française. En cas de litiges qui pourraient naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, et après tentative de recherche d'une solution amiable entre les parties, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Paris.